N° ADM/2019/84

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 novembre 2019	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2019	En exercice : **50** Présents : **42** Votants : **48**

Séance du 27 novembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 novembre 2019 deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET.**

ETAIENT PRESENTS :
M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Nicolas SORET
M. Rémi BICHEBOIS, pouvoir à Bernard MORAINE
M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à Jean PARMENTIER
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Sylvie BLANC
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Panneaux de signalisation « Joigny » sur l'autoroute A6 – signature de la convention entre le Conseil Départemental de l'Yonne et la Communauté de Communes du Jovinien « convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les axes autoroutiers »

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019884-DE

ADM/2019/84	Conseil communautaire du 27 novembre 2019

Objet : Panneaux de signalisation « Joigny » sur l'autoroute A6 – signature de la convention entre le Conseil Départemental de l'Yonne et la Communauté de Communes du Jovinien « convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les axes autoroutiers »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma départemental de développement touristique de l'Yonne 2017 – 2021,

Considérant qu'APRR engage une démarche de renouvellement des panneaux d'animation culturelle et touristique et pour ce faire, il a demandé au Conseil Départemental de l'Yonne d'être l'animateur du travail de recensement et d'élaboration du nouveau programme de communication le long de ces axes routiers. Le département organise ce programme de renouvellement avec les EPCI.

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien est concernée par les panneaux autoroutiers implantés sur l'autoroute A6 :

- Sens Paris / Lyon (sortie n° 18 (Joigny)) – en 2020,
- Sens Nevers / Paris (sortie n° 19 (Auxerre Nord)), en 2021,

Considérant que l'objet de la convention annexée a pour objet de définir les modalités financières de la Communauté de Communes du Jovinien et du Conseil Départemental de l'Yonne,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 18 novembre 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
POUR : 44
CONTRE : 3 (M. COURTAT et Mmes BALLANTIER et SCALABRIN-GUILLOTEAU)
ABSTENTION : 1 (M. VILLAIN)

- APPROUVE les termes de la convention annexée,

- DIT que les crédits seront bien inscrits au budget principal,

- AUTORISE le président ou son représentant à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019884-DE